

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
10 mai 2001
Français
Original: espagnol

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 55^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 30 mars 2001, à 15 heures

Président : M. Kelapile (Vice-Président)..... (Botswana)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Réforme des achats (*suite*)

Examen de la question du mandat du Comité des commissaires aux comptes
(*suite*)

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001
(*suite*)

Points 117 et 168 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal
2000-2001 (*suite*) et budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (*suite*)

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Renforcement de la fonction publique internationale (*suite*)

Point 127 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal pénal international chargé de
juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire
commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

Point 128 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*)

Points 127 et 128 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*) et Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*)

Questions diverses

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Réforme des achats (suite)

Projet de résolution relatif à la réforme des achats (A/C.5/55/L.50)

1. **M. Crom** (Pays-Bas), Coordonnateur des consultations officieuses sur la question, présente le projet de résolution. Il a le plaisir d'annoncer que le texte de ce projet est l'aboutissement du consensus qui s'est dégagé des consultations et il propose au Président de recommander à la Commission de l'approuver sans le mettre aux voix.
2. *Le projet de résolution A/C.5/55/L.50 est approuvé.*

Examen de la question du mandat du Comité des commissaires aux comptes (suite)

Projet de résolution relatif à l'examen de la question du mandat du Comité des commissaires aux comptes (A/C.5/55/L.51)

3. **M. Elgammal** (Égypte), Coordonnateur des consultations officieuses sur la question, présente le projet de résolution. Il informe la Commission que ce projet a été approuvé par consensus dans le cadre des consultations officieuses et espère qu'il en ira de même au sein de la Commission.
4. *Le projet de résolution A/C.5/55/L.51 est approuvé.*
5. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) félicite le Coordonnateur des consultations officieuses et la Commission de l'issue satisfaisante de leurs travaux sur cette question. Il se félicite qu'une correspondance ait finalement été établie entre le mandat des membres du Comité des commissaires aux comptes et les exercices budgétaires de l'Organisation des Nations Unies.
6. **Mme Silot** (Cuba), à laquelle s'associe **M. Albrecht** (Afrique du Sud), exprime sa reconnaissance au Coordonnateur des consultations officieuses. Pour expliquer sa position, l'oratrice déclare que Cuba s'est associée au consensus parce que ne jugeant pas que les conditions étaient réunies pour procéder à une analyse approfondie d'autres propositions dans le contexte plus large du renforcement des organes de surveillance ex-

terne, analyse qu'il conviendrait de réaliser à l'avenir en tenant compte des préoccupations de diverses délégations à ce sujet.

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Projets de décision I (Système intégré de gestion), II (Évaluation du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies et gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales), III (Gestion des immeubles), IV (Rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies), V (Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok), VI (Arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève), VII (Services communs) et VIII (Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation) (A/C.5/55/L.47)

7. **Le Président** soumet les projets de décision à l'examen de la Commission. Il croit comprendre que la Commission souhaite les approuver sans les mettre aux voix.
8. *Les projets de décision I à VIII figurant dans le document A/C.5/55/L.47 sont approuvés.*

Points 117 et 168 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 et budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (suite)

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (suite)

Projet de décision relatif au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (A/C.5/55/L.48)

9. **Le Président** soumet ce projet de décision à l'examen de la Commission. Il croit comprendre que la Commission souhaite l'approuver sans le mettre aux voix.
10. *Le projet de décision A/C.5/55/L.48 est approuvé.*
11. **Le Président** annonce que la Commission a conclu cette étape de l'examen des points 117 et 168 de l'ordre du jour, et il invite le Rapporteur à en informer l'Assemblée générale.

Point 124 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite)

Renforcement de la fonction publique internationale (suite)

Projet de décision relatif au renforcement de la fonction publique internationale (A/C.5/55/L.55)

12. **M. Chandra** (Inde), Coordonnateur des consultations officieuses sur la question, dit que bien qu'au cours des consultations, le texte du projet de décision A/C.5/55/L.55 ait été provisoirement approuvé, les consultations se sont poursuivies afin de rédiger un texte plus acceptable pour toutes les délégations et il invite la Commission à l'autoriser à présenter ce nouveau texte lors de la prochaine séance officielle.

13. **M. Nesser** (Suisse) et **M. Nakkari** (République arabe syrienne) appuient cette demande.

14. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite renvoyer l'examen du projet de décision à la prochaine séance officielle.

15. *Il en est ainsi décidé.*

Point 127 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite)

Projet de décision relatif au Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit et l'inspection du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (A/C.5/55/L.52)

16. **M. Acakpo-Satchivi** (Secrétaire de la Commission) signale que, conformément à ce qui a été convenu au cours des consultations officieuses, là où il est dit dans le rapport « prend note du rapport », il faut lire « signale le rapport ».

17. **Mme Merchant** (Norvège), Coordinatrice des consultations officieuses sur la question, présente le projet de décision A/C.5/55/L.52 au nom du Président et recommande à la Commission que, les consultations officieuses ayant abouti à un consensus sur ce texte, la Commission l'approuve sans le mettre aux voix.

18. *Le projet de décision A/C.5/55/L.52 est approuvé.*

Point 128 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (suite)

Projet de décision relatif au rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la suite donnée aux recommandations résultant de l'audit et de l'inspection du Tribunal pénal international pour le Rwanda effectués en 1997 (A/C.5/55/L.53)

19. **M. Acakpo-Satchivi** (Secrétaire de la Commission) indique que, conformément à ce qui a été convenu au cours des consultations officieuses, lorsqu'il est dit dans le rapport « prend note du rapport », il faut lire « signale le rapport ».

20. **Mme Merchant** (Norvège), Coordinatrice des consultations officieuses sur la question, présente le projet de décision A/C.5/55/L.53 au nom du Président et recommande que, les consultations officieuses ayant abouti à un consensus sur ce texte, la Commission l'approuve sans le mettre aux voix.

21. *Le projet de décision A/C.5/55/L.53 est approuvé.*

Points 127 et 128 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite)

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et des citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (suite)

Projet de résolution relatif au rapport du Bureau des services de contrôle interne concernant l'enquête menée sur les allégations de partage d'honoraires entre les conseils de la défense et les détenus indigents comparissant devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (A/C.5/55/L.54)

22. **Mme Merchant** (Norvège), Coordinatrice des consultations officielles sur la question, présente le projet de résolution au nom du Président et remercie les représentants qui ont participé aux consultations de la souplesse dont ils ont fait preuve, ce qui a permis de parvenir à un consensus sur le texte du projet de résolution. Elle recommande à la Commission de l'approuver sans le mettre aux voix.

23. *Le projet de résolution A/C.5/55/L.54 est approuvé.*

24. **Le Président** annonce que la Commission a achevé cette étape de l'examen des points 127 et 128 de l'ordre du jour, et invite le Rapporteur à en informer l'Assemblée générale.

Questions diverses

25. **M. Elgammal** (Égypte) propose que la Commission examine les rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en même temps que les points correspondants de l'ordre du jour et que, en l'absence de point pertinent, elle les examine dans le cadre général des rapports annuels du BSCI. Il espère que le Bureau tiendra compte de cette proposition lorsqu'il arrêtera le programme de travail de la Commission. Par ailleurs, il renouvelle sa proposition visant à ce que les délégations qui en font la demande reçoivent par courrier électronique le texte préliminaire des projets de résolution et de décision mis au point lors de consultations officielles. La Division de l'informatique pourrait établir une liste des membres de la Commission avec leurs adresses électroniques afin que le Secrétariat puisse communiquer ces versions préliminaires aux délégations intéressées à titre de service supplémentaire.

26. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) remercie la Commission d'examiner les questions diverses avant de lever la séance et espère que cette pratique sera maintenue. Pour sa part, il préférerait que les rapports du BSCI soient examinés dans le cadre général des activités dudit Bureau. Il appuie la seconde proposition du représentant de l'Égypte en soulignant l'importance de ce que les textes diffusés pendant la séance correspondent aux textes approuvés au cours des consultations officielles. À cet égard, il demande si le Bureau des affaires juridiques a exprimé une opinion plus récente au sujet des expressions « prend note de » et « signale » que celle exprimée lors de la quarante-deuxième session.

27. **M. Nesser** (Suisse) fait sienne la proposition égyptienne visant à ce que les versions préliminaires des projets de résolution et de décision soient diffusées par courrier électronique.

28. **Le Président**, après avoir consulté le Secrétaire de la Commission, considère réalisable la proposition égyptienne concernant la distribution par courrier électronique. Il assure le représentant de la République arabe syrienne que la Commission continuera d'examiner les questions diverses en fin de séance. S'agissant de l'opinion juridique à laquelle le représentant a fait allusion, la Commission la communiquera dès qu'elle l'aura reçue. En ce qui concerne les rapports du BSCI, il fait observer que, lors des consultations officielles, une décision qui correspond à la proposition égyptienne a été approuvée mais que la Commission ne l'a pas encore adoptée officiellement.

La séance est levée à 16 h 15.